



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Chasse du Tétrás lyre et du Lagopède alpin en 2022 dans les Hautes-alpes : c'est reparti !

La chasse du Tétrás lyre et du Lagopède alpin est à nouveau à l'ordre du jour dans les Hautes-Alpes en 2022.

En effet, une consultation du public est organisée sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes jusqu'au **24 mars 2022 inclus**.

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/consultation-du-public-les-3-plans-de-gestion-a2940.html>

Lors de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) du 2 mars 2022, les représentants de la LPO et de la SAPN-FNE05 se sont opposés au plan de gestion cynégétique Galliformes qui ouvre la possibilité d'autoriser à nouveau la chasse de ces deux espèces en septembre 2022.

Le Tétrás lyre et le Lagopède alpin sont deux espèces patrimoniales des Alpes et sont classées respectivement "**vulnérable**" et "**en danger**" sur la liste rouge de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) des oiseaux menacés en 2020 en Provence Alpes Côte d'Azur.

A la demande de nos deux associations, le Tribunal administratif de Marseille a suspendu ou annulé leur chasse en 2017, 2019, 2020 et 2021 estimant que la chasse de ces deux espèces en mauvais état de conservation était un facteur aggravant de leur déclin. Toutes les études scientifiques confirment en effet la lente disparition de ces espèces tant en termes de population que de répartition géographique.

Malgré cela, les services de l'Etat s'échinent à autoriser à nouveau chaque année des prélèvements en dépit des précédentes décisions de justice et alors même que **les Préfets peuvent interdire localement la chasse de ces espèces afin de favoriser leur protection et la reconstitution des populations (article R424-1 du code de l'environnement)**.

Le plan de gestion cynégétique Galliformes qui est proposé cette année entérine le désencadrement des prélèvements maximum autorisés par la chasse et confie à l'Observatoire des Galliformes (OGM), organisme sous le contrôle des Fédérations départementales des chasseurs, le soin de fixer les quotas de chasse.

La LPO Paca et la SAPN-FNE 05 dénoncent vigoureusement cette nouvelle atteinte à la biodiversité et vous demandent de répondre en nombre à la consultation publique organisée jusqu'au **24 mars 2022** inclus pour vous opposer à la chasse des Galliformes et demander à la Préfète des Hautes-Alpes son interdiction :

<http://enqueteur.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr/index.php/963117?lang=fr>

Les observations formulées doivent impérativement rester en rapport avec le sujet proposé.

Attention, pour que vos remarques soient prises en compte pensez à cliquer "envoyer" à la fin du questionnaire en ligne.

En effet, 2429 réponses ont été écartées en 2020 faute de validation en fin de questionnaire.

Le 7 mars 2022

Contacts :

pays.gapençais@lpo.fr

contact@sapn05.org